

## SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

### CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

---

### CD VILLENAUXE LA GRANDE

---

Le: 30 AVRIL 2026

## BILATÉRALE AVEC LA NOUVELLE DIRECTRICE

Le 20 avril 2026, Madame GISCON a pris ses fonctions de cheffe d'établissement au centre de détention de Villenaux-la-Grande.

Dans ce cadre, elle a reçu notre organisation syndicale le 30 avril 2026.

Madame la directrice a exprimé sa volonté de renforcer la sécurisation du domaine pénitentiaire, notamment en étudiant différentes méthodes visant à limiter les projections. Nous ne pouvons qu'approuver cette orientation.

Elle a également évoqué son intention de revoir le dispositif de brouillage des communications mobiles. En effet, il est surprenant de constater la présence persistante de nombreux téléphones en détention malgré un système censé les neutraliser. Il apparaît donc nécessaire de vérifier l'entretien et le bon fonctionnement de ce dispositif, comme de bien d'autres.

L'un des principaux points de désaccord a concerné la note de service n°122, relative au recours à quatre agents faisant fonction afin de renforcer la gestion des bâtiments et du pôle infrastructure.

Le **SPS-CEA** s'oppose fermement à cette mesure, ces postes relevant du corps de commandement et non de celui du **CEA**.

Nous avons interrogé Madame la directrice sur :

- les responsabilités,
- les moyens alloués
- et la formation de ces agents.

Elle a reconnu qu'ils ne disposeraient pas des mêmes prérogatives qu'un titulaire du grade et que leur formation serait assurée en interne, sans garantie quant à son contenu.

Nous réaffirmons que, pour pourvoir les postes d'officiers, l'administration centrale doit :

- anticiper les vacances,

- ouvrir des postes à la mobilité et en sortie d'école,
- et recourir à la liste d'aptitude (TA).

À titre de comparaison, lorsque le corps des surveillants était en sous-effectif, le corps de commandement ou de direction n'est pas venu assurer ces fonctions.

Nous avons également interrogé Madame la directrice sur des rumeurs concernant la mise en place de commissions d'octroi des congés bonifiés au sein de notre établissement.

Il nous a été confirmé leur déploiement afin de faire face à l'augmentation du nombre de collègues ultramarins.

Nous avons rappelé notre opposition à ce dispositif à tous les niveaux (national, régional et local), en particulier au sein de notre DI où, en CSAI, le **SPS-CEA** a voté contre cette note, estimant les critères établis discriminatoires.

Le **SPS-CEA** reste pleinement mobilisé pour garantir le respect des droits des collègues ultramarins.

Par ailleurs, nous avons évoqué l'un des dysfonctionnements récurrents de notre établissement : une culture excessive du papier, de l'oral et des procédures complexes. Nous avons encouragé le développement de l'utilisation de GENESIS et des outils numériques afin de simplifier les démarches et d'assurer une meilleure traçabilité des échanges.

Madame la directrice s'est montrée ouverte à cette modernisation, qui devrait contribuer à harmoniser les pratiques.

Enfin, l'entretien s'est conclu par un échange relatif à l'incendie survenu le mois dernier. Madame la directrice nous a indiqué qu'une étude structurelle avait été menée et qu'aucun risque n'avait été identifié. Elle a également précisé que les premières démarches en vue de la rénovation de l'aile touchée étaient engagées et qu'un retour d'expérience (RETEX) serait prochainement organisé.

Malgré des divergences persistantes, cet échange s'est déroulé dans un climat cordial et constructif. Le **SPS-CEA** souhaite la bienvenue à Madame la directrice et espérons que ce dialogue se poursuivra dans cet esprit.

**Le Bureau SPS-CEA**

